



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 23 mars 2012

PREAVIS N° 4/2012

Participation financière de la commune d'Ormont-Dessous à la construction de la gare du Sépey - Aménagement d'un parking

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 62'000.-, montant correspondant à la participation financière de la commune d'Ormont-Dessous au projet des Transports Publics du Chablais pour la construction d'une gare au Sépey, ainsi que pour le goudronnage des places de parc « Mont-d'Or ».

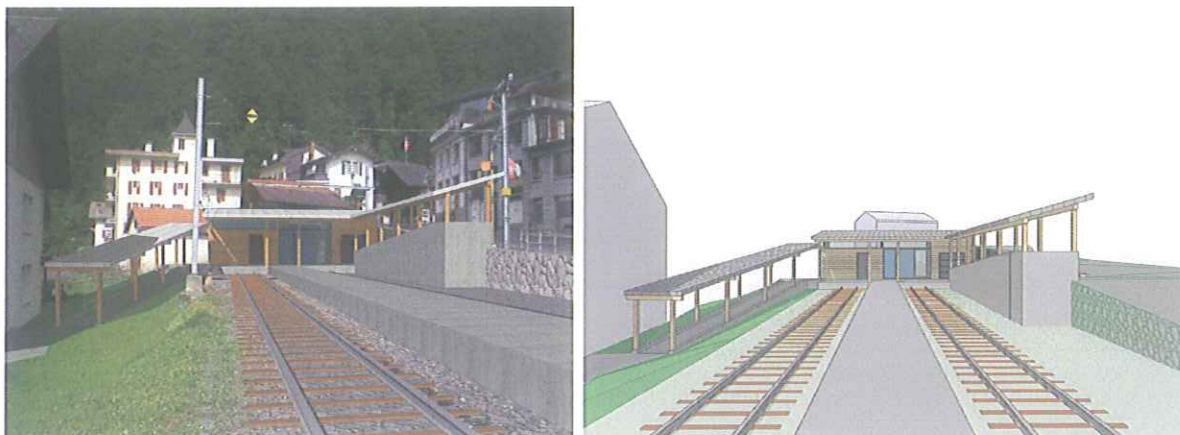
2. Situation

Fin 2010, les Transports Publics du Chablais (TPC) ont soumis à la Municipalité un projet de restructuration totale du domaine ferroviaire du Sépey. Outre les travaux de modification de l'implantation des voies, de construction d'un quai d'embarquement et de rampes d'accès (Nord et Sud), aménagés selon les directives édictées par l'OFT, les TPC prévoient la construction d'un bâtiment voyageurs sous forme d'un petit chalet identique à l'existant construit à la place du hangar situé en bout de ligne, ce dernier étant voué à la démolition.

Après avoir pris connaissance du projet, la Municipalité, en collaboration avec un bureau d'architectes, a mené une réflexion quant à l'intégration du bâtiment voyageurs et a décidé, sur la base des plans des TPC, de retenir un projet moderne en harmonie avec les rampes d'accès. Les TPC se sont montrés très favorables à ce projet et l'ont accepté à condition que la commune en assume les coûts supplémentaires.

3. Position de la Municipalité

La Municipalité souhaite édifier le projet présenté par le bureau d'architectes (cf. photos ci-dessous) et goudronner la place située sur la parcelle RF 86 pour y aménager un parking officiel, et ce dans le but de rendre la place de la gare conviviale et plaisante.



4. Projet

Selon les exigences de l'OFT, la gare ne comprendra que deux voies, au lieu de trois actuellement. Un quai couvert les séparera. L'accès au bâtiment voyageurs et aux trains se fera par deux rampes, l'une côté Marché Couvert et l'autre côté avenue de la Gare. Une glissière sera implantée en amont des voies et une clôture en aval, sécurisant l'accès aussi bien des piétons que des élèves se rendant au collège. Le bâtiment des voyageurs remplacera le hangar situé en bout de ligne, lequel sera construit sur la base du projet de l'architecte mandaté par la commune. Le local technique intégrera également cette construction. Autre commodité utile, un panneau électronique informera en continu les voyageurs sur le départ des trains, les retards, les imprévus, etc.

L'abri voyageurs actuel, victime de nombreuses dépréciations, sera enlevé et pas remplacé. Les voyageurs des bus pourront, en cas de besoin, utiliser la salle d'attente du nouveau bâtiment.

Profitant de ces travaux, la Municipalité propose également le goudronnage des 7 places de parc du « Mont-d'Or », endroit qui n'a jamais été revalorisé depuis son acquisition par la commune en décembre 2002.

5. Coûts

Le devis approximatif du projet du bâtiment, de l'accès au quai et des rampes du projet des TPC se montent à Fr. 332'000.- et celui tenant compte des vœux de la Municipalité pour le bâtiment des voyageurs à Fr. 382'000.-. Ce qui représente une différence de Fr. 50'000.- qui serait à charge de la commune d'Ormont-Dessous.

Les travaux de goudronnage sont estimés à Fr. 8'000.- et les frais d'étude à Fr. 4'000.-.

Ce qui représente un investissement de **Fr. 62'000.-** pour la commune d'Ormont-Dessous.

6. Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes. L'investissement sera amorti sur 5 ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 4/2012 du 23 mars 2012,
- Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 62'000.- ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 5 ans.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>La Syndic</p>  <p>Annie Oguey</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Isabelle Mermod Gross</p>
---	--	---

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2012

Déléguée municipale : Mme Annie Oguey, Syndic